



DISCUSSIONS STRUCTURÉES SUR LE COMMERCE ET LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

COMMUNICATION DES COORDONNATEURS DES DISCUSSIONS STRUCTURÉES

Révision

La communication ci-après, datée du 18 février 2022, est distribuée à la demande des délégations du Canada et du Costa Rica (Coordonnateurs).

PLAN DE TRAVAIL POUR 2022

1.1. Ce plan de travail vise à tracer les grandes lignes de la mise en œuvre de la partie opérationnelle de la Déclaration ministérielle sur le commerce et la durabilité environnementale établie dans le cadre des Discussions structurées (WT/MIN(21)/6/Rev.2).

1.2. Ainsi qu'il est indiqué dans la Feuille de route, cinq réunions formelles auront lieu dans le cadre des Discussions structurées en 2022. L'objectif principal de la réunion du 7 février est l'adoption de ce plan de travail. D'autres réunions de fond sont prévues en avril, juillet et octobre. La réunion de juillet fera le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et évaluera la nécessité d'adapter le plan de travail pour assurer la pleine mise en œuvre de cette déclaration. En décembre, une réunion de bilan de haut niveau sera organisée pour examiner les progrès accomplis (notamment l'identification des bonnes pratiques, les initiatives volontaires et les partenariats dans les domaines concernés) et adopter les prochaines étapes dans la perspective de la CM13.

1.3. Les réunions formelles dans le cadre des Discussions structurées seront ouvertes à tous les Membres de l'OMC intéressés. Les Membres pourront faire part de leurs points de vue et de leurs expériences dans les domaines de travail thématiques respectifs au cours de chaque réunion. Afin de permettre des discussions plus approfondies et de progresser vers des résultats tangibles, les Membres formeront des groupes de travail pour faire avancer les travaux entre les réunions par le biais de discussions ou d'ateliers informels entre les coauteurs. Les groupes de travail informels seront dirigés par les facilitateurs d'une manière inclusive et transparente, et en coordination avec les coorganisateur. Les domaines de travail thématiques couverts par les réunions formelles tenues dans le cadre des Discussions structurées et les questions d'orientation pour les groupes de travail figurent dans le plan de travail ci-après.

1.4. Les parties prenantes des milieux universitaires, des organisations internationales, de la société civile, des ONG et des milieux d'affaires seront invitées à contribuer aux réunions formelles tenues dans le cadre des Discussions structurées. Leurs contributions sont destinées à enrichir les discussions grâce à leurs compétences techniques et à leur expérience, dans un esprit de transparence.

PLAN DE TRAVAIL POUR 2022

Réunion de bilan de haut niveau – date provisoire: 1^{er}-2 décembre

Réunions formelles dans le cadre des Discussions structurées – dates provisoires: 31 mars-1^{er} avril; 19-20 juillet; 26-27 octobre

Domaines de travail thématiques

- Discussions spécifiques sur les mesures et politiques climatiques liées au commerce (paragraphe 2)
- Promouvoir et faciliter le commerce des biens et services environnementaux (paragraphe 3 et 4 iii))
- Instaurer une économie circulaire plus efficace dans l'utilisation des ressources (paragraphe 4 i))
- Promouvoir des chaînes d'approvisionnement durables et prendre en compte les difficultés et possibilités qui découlent de l'application de normes en matière de durabilité et de mesures connexes, en particulier pour les Membres en développement (paragraphe 4 ii))*
- Défis et possibilités en matière de commerce durable – renforcement des capacités et assistance technique (Aide pour le commerce) (paragraphe 5)*
- Effets environnementaux et impacts sur le commerce des subventions pertinentes (paragraphe 6)*

Groupes de travail informels – dates provisoires: 14-15 mars; 17-18 mai; 27-28 septembre

1. Mesures climatiques liées au commerce

- Quelles sont les mesures et politiques climatiques liées au commerce des Membres et quelles sont leurs incidences sur le commerce?
- Pouvons-nous identifier les meilleures pratiques en ce qui concerne l'élaboration de mesures et politiques climatiques liées au commerce afin de maximiser les avantages climatiques et environnementaux tout en maximisant les avantages commerciaux?
- À quelles difficultés se heurtent les MPME au niveau mondial et dans les pays en développement en ce qui concerne la conception et l'utilisation de mesures et politiques climatiques liées au commerce, et comment les surmonter?

2. Biens et services environnementaux

- Comment le commerce des biens et services environnementaux peut-il aider à atteindre les objectifs environnementaux et climatiques?
- Quelles sont les opportunités, meilleures pratiques et approches possibles pour promouvoir et faciliter le commerce des biens et services environnementaux afin d'atteindre les objectifs en matière d'environnement et de climat, y compris en traitant les éléments relatifs aux chaînes d'approvisionnement, aux aspects techniques et à la réglementation, en promouvant et en facilitant l'accès aux technologies nouvelles et émergentes à faibles émissions et à d'autres technologies respectueuses du climat, ainsi que leur adoption, et en prêtant attention aux questions qui intéressent particulièrement les pays en développement?
- Quelles sont les difficultés et les politiques qui empêchent les pays en développement et les PMA de participer au commerce des biens et services environnementaux et d'en tirer profit, et comment les aborder?

PLAN DE TRAVAIL POUR 2022

3. Économie circulaire – Circularité	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les politiques, outils et actions collaboratives dans le domaine commercial susceptibles de soutenir la transition vers une économie circulaire favorisant la réalisation d'objectifs de développement durable?• Quels sont les politiques, outils et actions collaboratives dans le domaine commercial susceptibles d'aider les pays en développement et les PMA Membres à faire en sorte que les approches relevant de l'économie circulaire contribuent à leur développement durable?• Quels sont les enseignements à retenir des efforts déployés pour promouvoir les objectifs de l'économie circulaire (y compris réduction de l'utilisation non viable des ressources, promotion de l'efficacité, de la durabilité et de la sécurité tout au long du cycle de vie des produits, restauration et régénération des écosystèmes, et réduction des déchets) et quels sont les possibilités et les défis liés au commerce et aux politiques commerciales?
4. Subventions	<ul style="list-style-type: none">• Comment identifier les effets environnementaux et les impacts sur le commerce des subventions pertinentes?• Quels sont les renseignements disponibles pour mieux comprendre ces impacts et où y a-t-il des lacunes en matière d'information?• Quelles sont les possibilités de remédier aux impacts environnementaux des subventions à l'OMC?

* Un certain nombre de questions se rapportant aux domaines de travail thématiques relatifs aux chaînes d'approvisionnement durables/normes en matière de durabilité (paragraphe 4 ii)) et au commerce/développement durable (paragraphe 5) sont transversales et certains aspects pertinents pourraient aussi être inclus dans les discussions des groupes de travail.